



LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE NEUCHÂTEL

vu la loi sur l'encouragement des activités culturelles, du 25 juin 1991, modifiée le 22 mai 1996 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article unique Sont nommé-e-s, pour la période législative 2021-2025, jusqu'au 31 décembre 2025, membres de la sous-commission « Arts visuels » :

- BONADONNA Marie-Thérèse, cheffe du service de la culture, Neuchâtel
- AESCHLIMANN Catherine, plasticienne, Les Hauts-Geneveys
- MOSER Estelle, coordinatrice pour les Journées photographiques, Bienne
- ZWAHLEN Marie Léa, historienne de l'art, La Chaux-de-Fonds
- HÜBSCHER Mark, architecte, Le Landeron
- LEMAIRE David, directeur du Musée des beaux-arts, La Chaux-de-Fonds
- ROUECHE Denis, artiste, Neuchâtel

Neuchâtel, le 18 mai 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND



NE